

Exercice 2024

La CPM a réalisé une performance de 6,6 %

La CPM a profité de l'environnement de marché positif et a réalisé une performance de 6,6 % en 2024 (année précédente : 3,7 %). La CPM a surtout profité de l'évolution très positive des marchés des actions et de l'or. L'exercice se clôt sur un excédent de recettes de CHF 747,9 millions.

Les placements augmentent de CHF 1,2 milliard pour atteindre CHF 29,4 milliards. 31,8 % de ce montant sont des valeurs nominales et 28,2 % et 37,4 % sont des placements en actions et en biens immobiliers. 2,6 % des actifs sont investis dans l'or.

Ce résultat positif permet d'améliorer encore la situation financière de la CPM. A la date de clôture du bilan, le taux de couverture est de 132,8 %. La CPM disposera donc également de fonds libres à la fin de l'année 2024.

Les frais administratifs par personne assurée s'élèvent à CHF 82,9 et les frais de gestion de la fortune sont de 33,3 centimes pour CHF 100 de placements. Fin 2024, l'effectif des assurés s'élevait à environ 79 000 personnes (1 500 personnes de moins que l'année précédente), dont 30 000 étaient des bénéficiaires de rentes.

Grâce aux fonds libres existants, les avoirs des assurés pourront être rémunérés à 7,5 % au cours de l'exercice 2025. Dans un souci d'égalité de traitement avec les assurés, le conseil de fondation a décidé que les bénéficiaires de rentes devaient également profiter de la bonne situation financière. Tous les bénéficiaires de rentes, à l'exception des rentes pour enfants, ont reçu un versement unique de CHF 2 000 en décembre 2024. En outre, au 1er janvier 2025, les rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et pour enfants dont le début de la rente est antérieur au 1er janvier 2025 ont été augmentées de 4,5 %.

Schlieren, le 6 février 2025

Les demandes de renseignements doivent être adressées à
Christoph Ryter, directeur, christoph.ryter@mpk.ch, Tél. 044 436 82 42

Les chiffres des comptes annuels ne sont pas encore vérifiés.